



Extrait du registre des délibérations

2023-3-19

AR Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
02800004000152-20230615-2023_3_19-DE
Reçu le 21/06/2023 Séance du 15 juin 2023
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Jean de Côte

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
25/05/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 17
Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COUNARIE Pascal, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (absent pouvoir à M. Augeix), COMBEAU Bertrand (absent a donné procuration à F. Decarpentrie), COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel (absent a donné procuration à I. Hyvoz), FRANCOIS Philippe (absent a donné procuration à JL Faye), MAGNE Muriel (absente a donné pouvoir à P. Gimenez),

Monsieur Francis SEDAN est désigné secrétaire de séance

Convention avec ANCV pour chèques vacances

L'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) a été créée en 1982 pour développer le droit aux vacances et aux loisirs pour tous. Le chèque vacances est un titre de paiement qui permet au plus grand nombre d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

L'ANCV assure l'émission des chèques vacances et en assure le remboursement auprès des professionnels agréés.

Le paiement en chèques vacances était effectif dans notre structure en EPIC.

Il est proposé d'obtenir ce moyen de paiement dans la régie de recettes de l'Office de Tourisme pour toutes les prestations liées à la billetterie moyennant la signature d'une convention avec l'ANCV.

- Le curieux grenier de M. P au Bureau de Thiviers
- Le gardien du secret au Bureau de Jumilhac le Grand
- Les visites proposées à St Jean de Côte
- Été actif
- Ateliers et visites proposés par l'Office de Tourisme

L'adhésion par convention à l'ANCV est gratuite. Seule une commission de 2.5% est perçue sur la valeur des Chèques-Vacances présentés au remboursement.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juin 2023
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20230615-2023_3_19-DE
Reçu le 21/06/2023

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONVENTIONNE** avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances afin de pouvoir utiliser ce mode de règlement et d'autoriser le régisseur à recevoir les chèques-vacances comme titre de paiement à compter du 1^{er} Juillet 2023.
- **ACCEPTE** les Chèques-Vacances pour les paiements des prestations mentionnées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'agrément avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) et tout autre document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juin 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

